vinetur

L’Australian Wine Research Institute publie de nouvelles consignes sur l’ethephon pour les viticulteurs qui mettent des parcelles au repos

La mise à jour indique quand pulvériser sous permis national, met en garde contre les mélanges cupriques et précise que les effets résiduels sur le rendement semblent minimes

lundi 28 septembre 2026



Les viticulteurs australiens qui envisagent de mettre certains blocs de vigne hors production cette saison ont reçu lundi de nouvelles recommandations sur l'utilisation de l'ethephon pour éliminer les fruits tout en respectant les règles du permis et en limitant les risques pour la récolte et le matériel.

Ces conseils émanent de l'Australian Wine Research Institute, qui a indiqué que l'ethephon peut être utilisé dans le cadre d'une stratégie de repos du vignoble, consistant pour les viticulteurs à réduire le rendement et à diminuer les apports en eau, en nutriments et en traitements. Cette mise à jour complète les précédentes recommandations du secteur sur le repos du vignoble et intervient alors qu'une partie de la filière viticole australienne continue de faire face à des excédents d'offre et à une pression sur les coûts.

L'ethephon est un régulateur de croissance des végétaux. Dans les vignobles, il est pulvérisé sur les vignes au printemps pour réduire le rendement en provoquant le détachement des baies non développées du rachis, la structure de la grappe qui porte les baies. L'institut a indiqué que son utilisation pour l'élimination des grappes doit respecter le Permit PER94008 de l'Australian Pesticides and Veterinary Medicines

Authority, qui s’applique dans tous les États et territoires australiens.

En vertu de ce permis, l’ethephon doit être appliqué entre les stades de croissance E-L 25 et E-L 27. Ces stades vont d’environ 80 % de chute des capuchons floraux à la nouaison précoce, lorsque les jeunes baies dépassent 2 mm et que les grappes forment un angle droit avec la tige. L’institut a cité des essais menés par le South Australian Research and Development Institute sur un bloc de Shiraz dans la Riverland aux millésimes 2023 et 2025, qui ont montré que l’élimination des fruits était la plus forte lorsque le produit était appliqué au stade E-L 27.

Les viticulteurs peuvent effectuer une ou deux applications pendant cette fenêtre, mais tout traitement répété doit être réalisé au moins sept jours après le premier. L’institut a indiqué qu’une seule application suffit généralement. Il a également conseillé de pulvériser le produit sur l’ensemble de la canopée, sauf si le vignoble présente une zone de grappes clairement définie où l’application peut être ciblée pour saturer les grappes.

Une grande partie de la mise à jour portait sur la préparation de la pulvérisation et la compatibilité, des éléments susceptibles d’influer à la fois sur l’efficacité et sur la sécurité de la vigne. L’institut a indiqué que la qualité de l’eau est un point essentiel, car l’ethephon est naturellement acide et se dégrade plus rapidement à mesure que le pH de la solution finale de pulvérisation augmente. Cela signifie qu’une eau alcaline peut en atténuer l’effet. Les viticulteurs ont été invités à suivre les indications de l’étiquette concernant la qualité de l’eau et à demander conseil au fournisseur avant d’ajouter des acidifiants.

L’institut a également mis en garde les viticulteurs contre les mélanges en cuve. Il a indiqué qu’un simple test en bocal peut montrer si les produits se mélangent physiquement, mais qu’il ne prouve pas que l’association est sans danger pour la vigne ni que le traitement restera efficace comme prévu. Il a signalé les fongicides cupriques comme un sujet de préoccupation particulier, notant que des mélanges pulvérisés acides en dessous de pH 6,5 peuvent accroître le risque de dommages sur la vigne liés au cuivre. Comme l’ethephon abaisse le pH de la solution, son mélange avec des produits cupriques a été décrit comme risqué.

La dose d’application dépend de la concentration de la formulation. Pour les produits contenant 900 g/L d’ethephon, la dose recommandée sur l’étiquette est de 32 mL à 104 mL pour 100 L. Pour les produits à 720 g/L, l’intervalle est de 40 mL à 130 mL pour 100 L. Pour les produits à 480 g/L, l’intervalle est de 63 mL à 190 mL pour 100 L. L’institut a indiqué que la pulvérisation doit être appliquée diluée jusqu’au ruissellement et doit inclure un agent mouillant non ionique à la dose indiquée sur l’étiquette.

Les conditions météorologiques et les mesures de dérive constituent un autre volet des conditions du permis. L’institut a indiqué que les viticulteurs ne doivent pas pulvériser si les vitesses du vent sont comprises entre 3 et 20 kilomètres par heure pendant l’application. Il a également précisé qu’ils doivent éviter le traitement si de fortes pluies ou des orages sont annoncés dans les trois jours, car des conditions météorologiques défavorables peuvent nuire à l’efficacité et accroître le risque de dérive involontaire ou de lessivage.

Pour le matériel d’application, l’institut a précisé qu’il fallait utiliser un pulvérisateur à jet porté. Il a également insisté sur la nécessité d’un nettoyage soigneux après la pulvérisation. L’ethephon peut corroder les plastiques acryliques et endommager certaines peintures et certains métaux, de sorte que les appareils de pulvérisation doivent être rincés et lavés avec de l’eau et un détergent après usage afin d’éliminer les résidus.

La consigne comportait aussi un avertissement concernant le pâturage. Les vignes traitées ne doivent pas être pâturées, et le matériel végétal provenant de ces vignes ne doit pas être coupé pour l’alimentation du bétail.

L’une des questions que se posent les viticulteurs envisageant une année de repos est de savoir si le traitement peut réduire la production la saison suivante. L’institut a de nouveau cité les essais de SARDI sur un bloc de Shiraz dans la Riverland, indiquant que les résultats n’avaient montré que des effets résiduels minimes sur le rendement l’année suivant une ou deux applications d’ethephon.

La mise à jour a également attiré l’attention sur l’aide financière désormais disponible en Australie-Méridionale. Le gouvernement de l’État propose un Vineyard Resting Rebate aux viticulteurs commerciaux de raisin de cuve pour les aider à couvrir les coûts de l’ethephon. Les entreprises éligibles peuvent demander 40 dollars par hectare, hors GST, pour de l’ethephon acheté entre le 1er juillet 2026 et le 31 janvier 2027. Le programme couvre jusqu’à 1 000 hectares de vignoble par Australian Business Number.

Le rebate est réservé aux entreprises d’Australie-Méridionale, mais le permis autorisant l’utilisation de l’ethephon pour l’élimination des grappes est national et reste en vigueur du 21 juillet 2025 au 31 juillet 2030. L’institut a renvoyé les viticulteurs vers les consignes relatives au rebate, les critères d’éligibilité et le permis lui-même, ainsi que vers une fiche d’information de SARDI et un webinaire sur le repos du vignoble animé par le chercheur de SARDI Paul Petrie.